



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R28-2016-041

PUBLIÉ LE 29 AVRIL 2016

# Sommaire

## **Direction interrégionale de la Mer Est - Mer du Nord**

R28-2016-04-27-004 - Décision n° 340-2016 en date du 27 avril 2016 portant désignation du chef de centre de sécurité des navires de Rouen par intérim (2 pages) Page 3

## **Préfecture de la région Normandie - SGAR**

R28-2016-04-29-003 - Arrêté 16.143 DU 29042016 DRFIP - Délégation de signature de pouvoir adjudicateur M. MOREAU (2 pages) Page 6

R28-2016-04-29-001 - Arrêté 16.144 DU 29042016 DRFIP - Délégation de signature de pouvoir adjudicateur M. GIROUDET (2 pages) Page 9

R28-2016-04-29-002 - Arrêté 16.145 DU 29042016 DRFIP - Délégation de signature d'ordonnancement secondaire M. MOREAU (3 pages) Page 12

Direction interrégionale de la Mer Est - Mer du Nord

R28-2016-04-27-004

Décision n° 340-2016 en date du 27 avril 2016 portant  
désignation du chef de centre de sécurité des navires de  
**Rouen par intérim**

*Décision n° 340-2016 en date du 27 avril 2016 portant désignation du chef de centre de sécurité  
des navires de Rouen par intérim*

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

Direction interrégionale de la Mer  
Manche Est – mer du Nord

Le Havre, le 27 avril 2016

Le Directeur interrégional adjoint  
Sécurité Maritime

**DECISION n° 340 / 2016**  
Portant désignation du Chef de centre de sécurité  
des navires de Rouen par intérim

Le directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord

- VU** le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;
- VU** le décret n° 84-810 du 30 août 1984, modifié, relatif à la sauvegarde de la vie humaine en mer, à l'habitabilité à bord des navires et à la prévention de la pollution ;
- VU** l'arrêté du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, en date du 6 septembre 2013 nommant l'administrateur en chef de 1<sup>ère</sup> classe des affaires maritimes Jean-Marie COUPU, directeur interrégional de la mer Manche Est-mer du Nord ;
- VU** l'arrêté n° 12056206 du 05 décembre 2012 du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, nommant l'Inspecteur des affaires maritimes Sylvain DOUCHET, Inspecteur de la sécurité des navires et de la prévention des risques professionnels maritimes au centre de sécurité des navires de Rouen à compter du 28 décembre 2012 ;
- VU** la décision de mutation de Madame Sophie SANQUER, Cheffe du centre de sécurité des navires de Rouen jusqu'au 30 avril 2016.



**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Monsieur Sylvain DOUCHET, inspecteur des affaires maritimes, Inspecteur de la sécurité des navires et de la prévention des risques professionnels maritimes au centre de sécurité des navires de Rouen, est chargé des fonctions de Chef de centre de sécurité des navires de Rouen par intérim à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016 et jusqu'à sa désignation par arrêté ministériel en qualité de Chef du centre de sécurité des navires de Rouen,

**Article 2 :** Le secrétaire général de la direction interrégionale de la mer Manche Est-mer du Nord est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'intéressé et publiée au recueil des actes administratifs de l'État de la préfecture de Normandie.

Le Directeur interrégional

Jean-Marie COUPU

Collection des décisions (1)

Ampliation :

SG/DRH/GAP 4.1

DAM AM1 - AM2

DAM S/D SM

M. DOUCHET

CSN DK, BL, LH, RO, CN

CROSS Jobourg, CROSS Gris-Nez

PREMAR Manche-Mer du Nord



Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2016-04-29-003

Arrêté 16.143 DU 29042016

DRFIP - Délégation de signature de pouvoir adjudicateur

**M. MOREAU**

*Arrêté 16.143 DU 29042016*

*DRFIP - Délégation de signature de pouvoir adjudicateur M. MOREAU*

## PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

Secrétariat général  
pour les affaires régionales

Pôle gestion fonctions supports et  
modernisation

Mission Coordination générale, stratégie  
immobilière et pilotage budgétaire

Affaire suivie par Angélique FELICITE  
Tél. 02 32 76 51 67  
Mél. [angelique.felicite@normandie.gouv.fr](mailto:angelique.felicite@normandie.gouv.fr)

**Arrêté portant délégation de signature en matière de pouvoir adjudicateur à M. Christophe MOREAU, administrateur général des finances publiques - N° 16.143**

**La Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime  
Officier de la légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du mérite**

- Vu le code des marchés publics ;
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret n° 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 portant charte de déconcentration ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret du Président de la République en date du 17 décembre 2015 portant nomination de la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime, Madame Nicole KLEIN ;
- Vu l'arrêté du 13 avril 2016 confiant à Monsieur Denis GIROUDET, administrateur général des finances publiques, la gestion intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime à compter du 30 avril 2016 ;

Vu le décret du président de la république du 24 août 2015 portant nomination de Monsieur Christophe MOREAU, administrateur général des finances publiques, adjoint auprès de la directrice régionale des finances publiques de Haute-Normandie et du département de la Seine-Maritime, directeur du pôle pilotage et ressources ;

**Sur proposition de la Secrétaire générale pour les affaires régionales par intérim ;**

## ARRETE

**Article 1er** - Délégation est donnée à Monsieur Christophe MOREAU, adjoint au gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime, directeur du pôle pilotage et ressources, à l'effet de signer, dans la mesure où ils relèvent de ses attributions, les actes d'ordonnancement secondaire relevant du pouvoir adjudicateur.

**Article 2** – Le présent arrêté prend effet à compter du 30 avril 2016. L'arrêté préfectoral n° 16-24 du 4 janvier 2016 est abrogé à compter de cette date.

**Article 3** - La Secrétaire générale pour les affaires régionales par intérim, le gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine Maritime et l'adjoint au gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine maritime sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans la région Normandie.

Le présent arrêté prend effet et est opposable aux tiers à compter du jour de sa publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Rouen, le 29 AVR. 2016

La préfète ,



Nicole KLEIN

*Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2016-04-29-001

Arrêté 16.144 DU 29042016

DRFIP - Délégation de signature de pouvoir adjudicateur

**M. GIROUDET**

*Arrêté 16.144 DU 29042016*

*DRFIP - Délégation de signature de pouvoir adjudicateur M. GIROUDET*

**PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE**

**Secrétariat général  
pour les affaires régionales**

**Pôle modernisation et moyens**

**Mission Coordination générale, stratégie  
immobilière et pilotage budgétaire**

Affaire suivie par Angélique FELICITE  
Tél. 02 32 76 51 67  
Mél. angelique.felicite@normandie.gouv.fr

**Arrêté portant délégation de signature en matière de pouvoir adjudicateur à Monsieur Denis GIROUDET, administrateur général des finances publiques, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime - N° 16 . 144**

**La Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime  
Officier de la légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du mérite**

- Vu le code des marchés publics ;
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret n° 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 portant charte de déconcentration ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret du Président de la République en date du 17 décembre 2015 portant nomination de la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime, Madame Nicole KLEIN ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2016 confiant à Monsieur Denis GIROUDET, administrateur général des finances publiques, la gestion intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime à compter du 30 avril 2016 ;

**Sur proposition de la Secrétaire générale pour les affaires régionales par intérim**

**ARRETE**

**Article 1er** - Délégation est donnée à Monsieur Denis GIROUDET, administrateur général des finances publiques, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime, à l'effet de signer, dans la mesure où ils relèvent de ses attributions, les actes relevant du pouvoir adjudicateur, à l'exception de ceux portant engagement, liquidation et ordonnancement au sens du décret susvisé du 7 novembre 2012.

**Article 2** – Le présent arrêté prend effet à compter du 30 avril 2016. L'arrêté préfectoral n° 16-23 du 1er janvier 2016 est abrogé à compter de cette même date.

**Article 3** – La secrétaire générale pour les affaires régionales par intérim, le gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine Maritime sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans la région Normandie.

Le présent arrêté prend effet et est opposable aux tiers à compter du jour de sa publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Rouen, le **29 AVR. 2016**

La préfète ,



Nicole KLEIN

*Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2016-04-29-002

Arrêté 16.145 DU 29042016

DRFIP - Délégation de signature d'ordonnancement  
secondaire M. MOREAU

*Arrêté 16.145 DU 29042016*

*DRFIP - Délégation de signature d'ordonnancement secondaire M. MOREAU*

**PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE**

**Secrétariat général  
pour les affaires régionales**

**Pôle gestion fonctions supports et  
modernisation**

**Mission Coordination générale, stratégie  
immobilière et pilotage budgétaire**

Affaire suivie par Angélique FELICITE  
Tél. 02 32 76 51 67  
Mél. angelique.felicite@normandie.gouv.fr

**Arrêté portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M.  
Christophe MOREAU, administrateur général des finances publiques - N°**

**16.145**

**La Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime  
Officier de la légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du mérite**

- Vu la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret n°92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de déconcentration ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État ;
- Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret du Président de la République en date du 17 décembre 2015 portant nomination de la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime, Madame Nicole KLEIN ;

- Vu l'arrêté du 13 avril 2016 confiant à Monsieur Denis GIROUDET, administrateur général des finances publiques, la gestion intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime à compter du 30 avril 2016 ;
- Vu le décret du président de la république du 24 août 2015 nommant Monsieur Christophe MOREAU administrateur général des finances publiques, et l'affectant à la Direction régionale des finances publiques de Haute-Normandie et du département de la Seine-Maritime ;
- Vu les arrêtés interministériels du 21 décembre 1982 modifiés portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués pour le budget du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, et du ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du budget ;

*Sur proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales par intérim;*

## ARRETE

**Article 1er** - Délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe MOREAU, administrateur général des finances publiques, à effet de :

- signer dans la limite de ses attributions et compétences, tous documents, actes, décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par l'ordonnement de dépenses ou de recettes se rapportant au fonctionnement ou à l'équipement de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime, ainsi que l'ordonnement de toute recette se rapportant aux attributions et activités de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime ;
- recevoir les crédits des programmes suivants :
  - 156 - « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local »
  - 218 - « Conduite et pilotage des politiques économique et financière »
  - 309 - « Entretien des bâtiments de l'État », pour les opérations estampillées direction régionale des finances publiques
  - 723 - « Contribution aux dépenses immobilières », pour les opérations estampillées direction régionale des finances publiques
- procéder à l'ordonnement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les titres 2, 3 et 5 des programmes précités.
- signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous documents, actes, décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par l'ordonnement de dépenses ou de recettes se rapportant au fonctionnement ou à l'équipement des parties communes de la cité administrative, sur le compte de commerce n°907 – « Opérations commerciales des domaines ».
- Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses, ainsi que sur l'émission et la signature des titres de recettes.

**Article 2** - Demeurent réservés à la signature de la préfète de la région Normandie et du département de la Seine-Maritime :

- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre aux refus de visas et aux avis défavorables de l'autorité chargée du contrôle financier en matière d'engagement des dépenses ;
- l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'Etat du programme 833 – Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes.

**Article 3** - Monsieur Christophe MOREAU peut, en tant que de besoin et sous sa responsabilité, donner délégation de signature aux agents placés sous son autorité dans les conditions prévues par l'article 38 du décret n°2004-374 modifié du 29 avril 2004.

**Article 4** – Le présent arrêté prend effet à compter du 30 avril 2016. L'arrêté n°16-25 du 4 janvier 2016 est abrogé à compter de cette date.

**Article 5** – La secrétaire générale pour les affaires régionales par intérim et le gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans la région Normandie.

Le présent arrêté prend effet et est opposable aux tiers à compter du jour de sa publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Rouen, le **29 AVR. 2016**

La préfète ,



Nicole KLEIN

*Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*